

2021 DAC 558 Subventions (884.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20 rue du Temple (4e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Luminor - Hôtel de Ville (4e). 183686- 2021_03894

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 28.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 7 rue des Petites Écuries (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). 181241- 2021_03431

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du Cinéma du Panthéon, 3 rue Paillet (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma du Panthéon (5e). 182789- 2021_03689

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 45.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10 rue des Ursulines (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Studio des Ursulines (5e). 182839 - 2021_03359

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Studio Galande, 42 rue Galande (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Studio Galande (5e). 182782 -2021_03695

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL CINEMAS 21, 23 rue des Écoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Écoles Cinéma Club (5e). 189987- 2021_03690

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Champo (5e). 182929- 2021_03303

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Sodiav, 7 place Saint-Michel (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Espace Saint-Michel (5 e). 182651- 2021_03954

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9 rue Champollion (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836- 2021_03897

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des écoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Grand Action (5e). 182922- 2021_04642

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 75.000 euros est attribuée à la SA Dulac Cinémas, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, au titre de l'activité cinématographique de cinq établissements : le Reflet Médicis (5e), l'Arlequin (6e), le Majestic Bastille (11e), l'Escorial (13e) et le Majestic Passy (16e). 182467- 2021_03904

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SA Cinéma Saint André des Arts, 30 rue Saint André des Arts (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint-André des Arts (5e). 182580- 2021_05322

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Cinédevil, 6, rue de l'école de Médecine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Nouvel Odéon (6e). 182553- 2021_02891

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4 rue Christine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Christine Cinéma Club (6e).186050- 2021_03891

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lucernaire (6e). 180668- 2021_03918

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SA CINELBA, 1 rue Balzac (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Balzac. 182693 -2021_03691

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SNC Studio du Dragon, 14 rue Lincoln (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lincoln (8e). 182831- 2021_03955

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Eden Plus, 24 Bd Poissonnière (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Max Linder (9e). 182465- 2021_05048

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Cinevog, 101, rue Saint-Lazare (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma 5 Caumartin (9e). 182830- 2021_03899

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) Paris au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e). 182764- 2021_03432

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39 boulevard de Strasbourg (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Brady (10e). 182926- 2020_03214

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SAS Cinélouxor, 38 rue des Martyrs (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma (10e). 182667- 2021_03290

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6 rue Péclet (15e) Paris, au titre des activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (15e). 182914- 2021_03953

Article 24 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98 boulevard Montparnasse (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 7 Parnassiens (14e). 182829- 2021_03920

Article 25 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7 rue F. Pressensé (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma L'Entrepôt (14e). 182546- 2021_03694

Article 26 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e). 183620- 2021_04652

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e). 182368- 2021_04645

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e) Paris, au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Studio 28 (18e). 183612- 2021_05096

Article 29 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SAS Zarathushtra, 23 rue Marcel Clavier 77 120 Coulommiers, au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Épée de bois (5e). 188224- 2021_03959

Article 30 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 29 conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 31 : Les dépenses correspondantes, soit 884.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.